



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
4 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement,
l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement
des capacités productives et un développement durable
Neuvième session
Genève, 13 et 14 octobre 2022

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat
pour le renforcement des capacités productives et
un développement durable sur sa neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 13 et 14 octobre 2022



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Investissement et changements climatiques.....	4
1. Tendances et principaux enjeux	4
2. Marchés des capitaux et finance durable.....	5
3. Évolution des politiques en faveur de l'action climatique.....	6
4. Promotion des investissements en faveur de l'action climatique	7
C. Conclusion	9
II. Questions d'organisation.....	9
A. Élection du Bureau	9
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	9
C. Adoption du rapport de la réunion	9
Annexe	
Participation	10

Introduction

La neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable s'est tenue les 13 et 14 octobre 2022 au Palais des Nations, à Genève, en présence d'une partie des participants, les autres participant à distance.

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a affirmé qu'en raison de l'augmentation sensible du coût de la vie, il était plus difficile pour les pays en développement de faire face aux tensions à court terme, et plus encore, d'investir dans leur développement durable à long terme. Elle a souligné que la guerre en Ukraine pouvait entraîner un revirement de tendance préjudiciable aux investissements dans les énergies propres, au vu de la hausse de la production de combustibles fossiles dans des pays qui s'étaient engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Elle a fait observer qu'au premier trimestre de 2022, les prévisions de bénéfices avaient été revues à la baisse par la plupart des entreprises multinationales, mais avaient été revues à la hausse dans le secteur des industries extractives, ce qui revenait à n'envoyer que des mauvais signaux aux investisseurs. En outre, si l'on constatait une hausse des investissements dans l'atténuation des changements climatiques, en particulier dans les sources d'énergie renouvelables, ceux-ci restaient concentrés dans les pays développés et les investissements dans l'adaptation restaient à la traîne. Enfin, la Secrétaire générale a insisté sur l'importance des débats qui se tiendraient pendant la session, à l'approche de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

2. Les intervenants étaient le Ministre indonésien de l'énergie et des ressources minérales et la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

3. Le premier intervenant s'est dit préoccupé par la crise énergétique mondiale, qui se traduisait par un niveau élevé des prix de l'énergie, une instabilité des marchés, une inflation et une montée des tensions géopolitiques. Il a déclaré qu'il fallait transformer rapidement les systèmes énergétiques afin qu'ils deviennent plus sûrs, plus fiables et plus résilients. Pendant la présidence indonésienne du Groupe des Vingt, plusieurs priorités avaient été fixées en vue de la transition énergétique, notamment celles de garantir l'accès à l'énergie, de développer les technologies intelligentes et propres et d'améliorer le financement. L'intervenant a rappelé que le passage à des systèmes énergétiques à zéro émission nette nécessiterait des investissements importants, par exemple, de plus de 1 000 milliards de dollars d'ici à 2060 en Indonésie. Il a dit que les débats devraient porter sur la nécessité de promouvoir des investissements durables et inclusifs pour rendre les systèmes énergétiques sobres en carbone, de créer des environnements favorables à l'investissement pour mobiliser toutes les sources de financement disponibles, d'intensifier les partenariats en faveur des pays en développement et d'encourager les partenariats public-privé, et de renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes afin que toutes les possibilités soient exploitées et que personne ne soit laissé de côté.

4. La seconde intervenante a dit que la transition énergétique nécessitait plus de fonds : il faudrait augmenter le financement de plus de 500 % pour que les objectifs fixés par l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soient atteints. La transition énergétique étant principalement financée par l'endettement dans les pays en développement, la découverte de sources de financement plus pérennes s'imposait. Selon l'intervenante, il fallait augmenter l'investissement public et le rendre plus efficient et moins sensible aux chocs socioéconomiques et aux problèmes de sécurité, tirer parti d'initiatives privées pour mobiliser des fonds qui établissaient un lien stratégique entre les actifs d'entreprises et la production d'énergie durable, et faire en sorte que les partenariats public-privé orientent les financements mixtes vers des sources d'énergie ne portant pas atteinte au climat et que les

investissements contribuent à la décarbonisation des principaux secteurs économiques grâce à un modèle d'économie circulaire et des technologies climato-compatibles.

5. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les tendances mondiales des investissements et des financements dans le domaine climatique ainsi que les évolutions des politiques nationales et internationales associées, en s'appuyant sur le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2022*, consacré aux réformes de la fiscalité internationale et au développement durable (*World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment*). Il a mis en évidence l'écart entre les investissements dans l'atténuation et les investissements dans l'adaptation, moins importants. Au cours de la décennie écoulée, les investissements dans le domaine climatique avaient augmenté, mais ils avaient surtout été destinés aux pays développés ; à elle seule, l'Europe était la bénéficiaire de près de la moitié des projets mondiaux en faveur des énergies renouvelables. L'intervenant s'est inquiété du risque d'un recul des investissements dans l'action climatique compte tenu du regain d'attention portée à la sécurité énergétique. En ce qui concernait l'évolution du financement vert, il a insisté sur l'importance des obligations vertes, des obligations durables et des autres obligations liées à la durabilité, qui constituaient une option à long terme pour combler les déficits d'investissement. Il a souligné que le problème de l'écoblanchiment perdurait, étant donné que la plupart des produits de financement durable étaient qualifiés de tels par les prestataires eux-mêmes et qu'aucune norme cohérente ni aucune donnée de qualité ne permettaient d'évaluer leur caractère durable. Enfin, il a pris note des initiatives de la CNUCED, dont un partenariat avec des investisseurs institutionnels, l'Initiative pour des marchés boursiers durables, et l'Observatoire mondial des Nations Unies sur la finance durable, lancé pendant le Forum mondial de l'investissement, en octobre 2021.

B. Investissement et changements climatiques

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Tendances et principaux enjeux

6. Au cours de la première séance informelle, les intervenants ont échangé sur les tendances actuelles et les questions importantes. Les intervenants étaient un directeur d'études et de recherche de la Harvard Kennedy School, Université Harvard (États-Unis d'Amérique) ; la directrice et responsable des activités de banque d'investissement et des opérations sur les marchés de capitaux de la société Refinitiv, et le responsable des questions relatives au commerce et à l'action climatique du Forum économique mondial.

7. Le premier intervenant a parlé de la réorientation radicale des investissements mondiaux vers les actifs durables, suite à la chute du coût de l'énergie renouvelable. Il a dit que, compte tenu de la situation énergétique mondiale, la prudence était de mise pour ne pas inverser la tendance et voir reculer les investissements dans les énergies renouvelables. Il a évoqué les difficultés des pays en développement à attirer des investissements dans l'action climatique, compte tenu notamment de l'importance des investissements nécessaires et de l'impossibilité pour de nombreux projets de bénéficier, dans l'immédiat, du soutien des banques. Il a dit qu'il était important de faciliter l'investissement vert, que les banques multilatérales de développement pouvaient avoir un rôle à jouer et qu'une coordination multilatérale était nécessaire en ce qui concernait les accords d'investissement et la tarification du carbone.

8. La deuxième intervenante a décrit les mécanismes destinés à attirer les financements privés et le rôle des organismes de contrôle des marchés. Elle a mentionné les difficultés qui restaient à lever pour permettre la prise de décisions d'investissement éclairées, à savoir la disponibilité relativement limitée d'instruments stables et liquides, l'absence de normes uniformes en matière de publication d'informations et le manque de transparence des entreprises, et la pénurie de données fiables sur les performances en matière de durabilité.

9. Le troisième intervenant, renvoyant aux travaux de la CNUCED sur les mesures relatives à l'investissement, a relevé que, ces dernières années, dans les économies développées, trois mesures sur quatre concernant les secteurs liés aux changements climatiques avaient supposé la mise en place ou le renforcement de mécanismes de filtrage

des investissements étrangers directs. Compte tenu de l'importance croissante des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, certains pays développés avaient étendu le champ des technologies et des secteurs essentiels aux énergies propres, aux systèmes de stockage de l'énergie et aux écotecnologies.

10. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a souligné l'importance non seulement de la transition énergétique, mais aussi de la réalisation des objectifs de développement durable lorsqu'il était question de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Une autre délégation a constaté avec préoccupation que les progrès accomplis dans l'atténuation et l'adaptation étaient remis en question, et que de nombreux pays, y compris de nombreux pays développés, recommençaient à investir dans les combustibles fossiles. Une délégation a insisté sur l'importance de la collaboration entre la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce sur la question du commerce et des investissements dans le contexte des changements climatiques, eu égard aux objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et a remercié la CNUCED pour les données relatives aux investissements dans la lutte contre les changements climatiques et le suivi de la facilitation des investissements. Une autre délégation a appelé l'attention sur la nécessité d'appuyer les petits États insulaires en développement et les économies vulnérables, notamment dans la promotion des investissements en faveur de l'adaptation.

2. Marchés des capitaux et finance durable

11. À la deuxième séance informelle, les intervenants ont débattu de la contribution des marchés des capitaux et de la finance durable aux investissements dans l'action climatique et mis en avant plusieurs méthodes pour attirer des investissements internationaux dans les secteurs concernés, améliorer l'accès aux financements verts et renforcer la collaboration internationale en matière d'investissement dans l'action climatique. Les intervenants étaient une professeure de financement de l'action climatique, de l'École des hautes écoles commerciales du Nord (EDHEC Business School) (France) ; un cadre de la société Climate Fund Managers ; la vice-présidente chargée de la recherche sur les risques climatiques de Morgan Stanley Capital International (MSCI) ; le coordonnateur de programme chargé de l'Initiative pour des marchés boursiers durables, de la Division de l'investissement et des entreprises.

12. La première intervenante a expliqué que l'inaction face aux changements climatiques pourrait avoir de graves répercussions économiques et provoquer des pertes pour les investisseurs. Elle a mentionné les principaux obstacles à une augmentation des investissements en faveur de la décarbonisation, notamment les mauvaises estimations des risques, l'incertitude au sujet des politiques climatiques et la faiblesse des cadres réglementaires. Pour lever ces obstacles, il faudrait mettre en place des dispositifs d'estimation des risques, promouvoir la communication d'informations sur les risques financiers liés au climat et créer des conditions plus favorables afin de mobiliser des financements et de les investir dans des projets d'action climatique. Selon l'intervenante, pour attirer des investissements, les décideurs devaient tenir compte des liens entre différents types de risques ainsi que des risques et des possibilités associés aux investissements dans des activités sobres en carbone.

13. Le deuxième intervenant a dit que les investisseurs institutionnels et les fonds verts avaient besoin de données et de critères de mesure pour prendre des décisions d'investissement éclairées. Il fallait aller au-delà des indicateurs statiques et adopter des indicateurs plus dynamiques, qui permettent de prévoir des changements et d'évaluer différents secteurs et pays. Actuellement, les indicateurs péchaient surtout en ce qui concernait les émissions de gaz à effet de serre relevant du champ d'application 3 ; l'adoption de règles et de lignes directrices communes s'imposait pour remédier à cette situation.

14. La troisième intervenante a dit que, lorsqu'il était question d'attirer des financements privés, les considérations d'échelle étaient importantes, car des projets de petite taille avaient peu de chances de bénéficier d'investissements substantiels. En outre, il était important de porter son attention au-delà des opérations sur un seul actif, qui pouvaient présenter des risques idiosyncratiques.

15. Le quatrième intervenant a présenté l'Initiative pour des marchés boursiers durables, qui visait à former des consensus sur le marché et entre les parties prenantes, à fournir des orientations en matière de durabilité en collaboration avec les partenaires, à sensibiliser les marchés à diverses questions dans le cadre de différentes initiatives – par exemple l'initiative « Sonner la cloche pour l'égalité des genres », à laquelle plus d'une centaine de pays avaient participé, à étudier et surveiller les activités des marchés, et à fournir des programmes de formation en partenariat avec 49 bourses.

16. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont insisté sur la nécessité de rendre pleinement compte de la durabilité, de communiquer des informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, et de disposer de données de qualité, actualisées et fiables. En outre, il fallait s'employer à combler les lacunes en matière d'assurance, en particulier dans les marchés émergents, notamment par des estimations des risques climatiques, prévoir une série de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques afin qu'il soit plus facile pour les investisseurs institutionnels et les fonds verts de financer des projets, et renforcer la collaboration entre les organisations internationales, notamment la CNUCED, afin de fournir des orientations aux acteurs du marché.

3. Évolution des politiques en faveur de l'action climatique

17. À la troisième séance informelle, les intervenants ont débattu des mesures visant à attirer et à promouvoir les investissements dans les secteurs liés aux changements climatiques, y compris à des fins d'adaptation, des mesures visant à tirer parti des investissements étrangers directs pour développer des technologies de lutte contre les changements climatiques, des possibilités de promotion des énergies renouvelables et des obstacles à lever pour les exploiter, des changements d'orientation à opérer pour promouvoir et attirer des investissements respectueux du climat, et de la nécessité d'une réforme coordonnée des accords internationaux d'investissement afin de mettre les accords types en adéquation avec l'action climatique et de minimiser ainsi le risque de différends entre investisseurs et États. Les intervenants étaient le vice-président et responsable du département de la stratégie du Bureau turc des investissements de la Türkiye ; une spécialiste du renforcement des capacités, de la Plateforme pour la gestion des risques agricoles du Fonds international de développement agricole ; le responsable du programme « droit, économie et justice », de l'Institut international pour l'environnement et le développement.

18. Le premier intervenant a expliqué comment la Türkiye s'employait à promouvoir les investissements dans l'action climatique et fait remarquer qu'il était important d'inclure des objectifs climatiques dans les stratégies nationales pour orienter les investissements nationaux et étrangers. Les stratégies nationales devaient être cohérentes aussi bien entre les secteurs que sur le plan horizontal afin que l'écosystème soit renforcé et que les pays augmentent leur capacité d'absorption de technologies vertes. L'intervenant a fait état des mesures que l'organisme turc de promotion de l'investissement avait prises pour faciliter les investissements dans l'action climatique, notamment l'adoption d'un mécanisme de notation en lien avec les objectifs de développement durable, qui permettait d'évaluer des projets en fonction de leur contribution à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements. De plus, l'organisme turc de promotion de l'investissement avait participé, conjointement avec d'autres organismes publics, à des initiatives en faveur de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et contribué activement à l'élaboration de politiques nationales d'investissement dans l'action climatique, en recueillant les réactions des investisseurs et en définissant les stratégies relatives aux investissements étrangers directs qui figureraient dans les plans nationaux de développement.

19. La deuxième intervenante a déclaré que les politiques nationales pouvaient grandement faciliter les investissements étrangers directs dans l'agriculture en renforçant les régimes fonciers, en établissant un cadre réglementaire stable, en développant les infrastructures pour rendre la logistique plus efficace, en consolidant les organisations d'agriculteurs et en appuyant les petites et moyennes entreprises. Elle a fait observer que le manque de données sur les prix et la productivité des terres freinait les investissements étrangers directs, a parlé de la pratique de l'agroforesterie et constaté que des technologies d'adaptation aux changements climatiques étaient déjà disponibles. Il était également possible d'accroître la résilience de l'agriculture par une utilisation efficace des systèmes de

récépissés d'entrepôt, l'existence d'assurances agricoles indicelles et l'adoption de technologies modernes, par exemple le recours aux satellites pour cartographier et arpenter les terres, surveiller les émissions de dioxyde de carbone et améliorer les prévisions météorologiques. Enfin, l'intervenante a souligné la nécessité de renforcer les activités de recherche-développement dans le domaine agricole, en particulier en ce qui concernait l'adaptation, notamment pour découvrir des semences résilientes face à la sécheresse.

20. Le troisième intervenant a appelé l'attention sur deux notes thématiques de la CNUCED consacrées aux accords internationaux d'investissement et au règlement des différends entre investisseurs et États. Il a indiqué que le régime qui régissait actuellement les accords internationaux d'investissement pouvait décourager les États de prendre des mesures pour faire face aux changements climatiques, en raison du risque de différend avec des investisseurs et des sommes potentiellement élevées à payer en cas d'arbitrage. Il fallait donc que les États aillent plus vite dans la réforme des accords internationaux d'investissement afin que ceux-ci servent l'action climatique. À cette fin, deux grandes options étaient envisageables : réformer les accords existants ou choisir de mettre fin aux accords existants et en négocier de nouveaux. Compte tenu du nombre d'accords qui seraient concernés par la réforme, une action multilatérale coordonnée semblait à privilégier.

21. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à la question posée par plusieurs délégations, un intervenant a dit que le dialogue multipartite et intergouvernemental pouvait aider à repérer et à concevoir des moyens de promouvoir et de faciliter les investissements durables. En réponse à la question d'une autre délégation, un intervenant a dit que les mesures publiques de soutien pouvaient aider à attirer des investissements étrangers dans les activités de renforcement de l'agriculture à petite échelle. Une délégation a dit que des investissements dans toutes les sources d'énergie et des transferts de technologie étaient nécessaires pour rendre les systèmes énergétiques sûrs, fiables et résilients, et, partant, pour garantir l'accès universel à l'énergie et une croissance économique durable. Elle a aussi dit qu'il était indispensable de promouvoir les investissements dans tous les combustibles et dans toutes les technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éradiquer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable et que la gestion des gaz à effet de serre imposait de tenir compte des investissements dans l'innovation et le progrès technologique, notamment en ce qui concernait l'efficacité et le captage, le stockage et l'élimination du dioxyde de carbone. Une autre délégation a parlé de l'expérience du Pakistan en matière de renégociation des accords bilatéraux d'investissement et souligné que ce processus pouvait être complexe et n'aboutir qu'au bout de nombreuses années, car les parties avaient leurs propres modèles d'accords et devaient toutes s'entendre sur les nouvelles dispositions. Elle a exprimé la possibilité que la CNUCED définisse un modèle type d'accord pour faciliter la réforme. À cet égard, un intervenant a rappelé que la réforme d'un accord pouvait prendre longtemps et que la résiliation unilatérale d'un accord pouvait déclencher l'application d'une clause de survie durant plus de vingt ans. Le secrétariat a signalé que la CNUCED proposait différents instruments d'assistance technique pour la réforme des accords, notamment un programme de réforme des accords internationaux d'investissement, un outil visant à accélérer ladite réforme et un cadre de politique de l'investissement pour un développement durable. En outre, dans une récente note de synthèse, la CNUCED et l'Institut international pour l'environnement et le développement avaient formulé des recommandations visant à faciliter la réforme du régime des accords internationaux d'investissement pour atteindre les objectifs climatiques.

4. Promotion des investissements en faveur de l'action climatique

22. À la quatrième séance informelle, les intervenants ont participé à une table ronde sur les investissements et l'action climatique. Les intervenants étaient la responsable des investissements de l'Initiative de financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; la directrice du Columbia Centre on Sustainable Investment ; le vice-président et responsable du secteur privé de la Société andine de développement ; le directeur et responsable de l'économie verte et de l'action climatique de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

23. La première intervenante a décrit les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement destinées à mobiliser des fonds en faveur de l'action climatique,

en particulier l'initiative des Nations Unies « Net-Zero Asset Owner Alliance ». Cette alliance des détenteurs d'avoirs en faveur de la neutralité carbone a appuyé le développement du financement mixte, car celui-ci pourrait aider à lever les obstacles structurels à l'investissement dans les pays en développement et les pays émergents. L'intervenante a formulé des recommandations à l'intention du secteur financier, notamment au sujet des engagements de réduction à zéro des émissions nettes, qui invitaient à favoriser les mesures ayant une incidence sur l'économie réelle et à adopter des objectifs sur la base de données scientifiques.

24. La deuxième intervenante a présenté les résultats d'une enquête réalisée par le Columbia Centre on Sustainable Investment auprès d'investisseurs dans le secteur des énergies renouvelables. Elle a mis en évidence les principaux obstacles à l'augmentation des investissements et proposer des moyens de les surmonter. Ainsi, elle a constaté que les investisseurs avaient un accès limité à des financements à faible coût, en particulier dans les pays en développement, et dit qu'il faudrait peut-être que les pouvoirs publics interviennent pour faciliter l'accès aux financements, par exemple par la voie de prêts à des conditions favorables, de garanties ou de dons. Elle a relevé que les conditions d'accès au réseau électrique et les risques associés aux contrats d'achat de la production d'électricité étaient souvent peu clairs et dit qu'il faudrait élaborer des contrats d'achat d'électricité stables et améliorer la transparence en matière de disponibilité et d'accessibilité des infrastructures. Elle a fait observer que les instruments de politique budgétaire étaient souvent mal conçus et que les cadres réglementaires et administratifs nationaux étaient souvent insuffisants ou trop complexes.

25. Le troisième intervenant a parlé des mesures visant à faciliter les investissements relatifs aux changements climatiques et à l'action climatique en Amérique latine. La région participait de plus en plus aux efforts d'atténuation et d'adaptation, qu'il s'agisse d'ambitieux investissements dans le secteur des énergies renouvelables, de la mobilité électrique, du recyclage, de l'économie du partage ou d'autres mesures qui aidaient déjà à réduire les émissions. L'intervenant a dit que le programme de développement durable pouvait devenir un puissant instrument de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie dans la région, et il a mis en évidence les potentialités des crédits d'émission de carbone vert et de carbone bleu et les perspectives de production alimentaire durable. Il a laissé entendre que le financement de l'action climatique ne débouchait pas toujours sur un développement réel en raison de nombreuses difficultés, telles que le nombre limité de projets pouvant être financés, les préoccupations relatives à l'intégrité et à l'écoblanchiment, l'accès restreint aux nouvelles technologies et les coûts élevés associés au financement durable dans la chaîne de valeur. Enfin, l'intervenant a dit que les mesures visant à relier le commerce à des méthodes de production à faible intensité de carbone, qui étaient notamment prises dans l'Union européenne, étaient susceptibles de réorienter les flux d'investissement vers les pays capables de produire des biens en émettant peu de carbone.

26. Le quatrième intervenant a expliqué comment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement alignait ses activités et ses projets sur les objectifs de l'Accord de Paris. La stratégie adoptée visait notamment à faciliter la transition énergétique au niveau national, ce qui supposait d'abandonner des actifs liés aux combustibles fossiles et d'accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelables, en investissant dans la production d'électricité et dans les lignes et réseaux de transport, et en prenant en considération les conséquences sociales de la transition énergétique, par exemple par l'octroi d'une aide aux travailleurs lésés. Il s'agissait également de travailler avec le secteur des entreprises et le secteur de la finance, aux niveaux infranational et national, afin de promouvoir les plans de transition énergétique, d'estimer les risques et d'aider à la prise de décisions ; de mobiliser davantage les financements privés, notamment en développant les outils de financement de l'action climatique tels que les obligations vertes et le financement mixte, et de définir des trajectoires de réduction des émissions de carbone pour les secteurs et les acteurs industriels ; de mettre l'accent sur l'adaptation en créant des capacités et en soutenant les entreprises qui investissaient dans les infrastructures et les écosystèmes locaux ; d'aider les pays à créer un environnement favorable par la simplification des réglementations et le renforcement des capacités. L'intervenant a mis en avant la nécessité de concevoir des instruments pouvant orienter les décideurs et les professionnels, par exemple des données, des outils de diagnostic, des programmes et des réglementations.

C. Conclusion

27. Dans ses observations finales, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a fait la synthèse des débats et regroupé les principales recommandations qui avaient été formulées dans les trois catégories suivantes : a) mesures visant à promouvoir les investissements et le financement dans le domaine climatique ; b) moyens d'action des pays et des régions ; c) incidences sur les travaux de la CNUCED. Il a souligné que la CNUCED continuerait d'aider les États membres à mobiliser des investissements verts et à les orienter, notamment en donnant des lignes directrices pour la publication d'informations sur la durabilité, en luttant contre l'écoblanchiment, en appuyant la réforme des accords internationaux d'investissement afin que ces accords servent les objectifs climatiques, et en apportant une assistance technique en matière d'investissement dans l'action climatique, y compris aux petits États insulaires en développement et aux autres économies vulnérables. L'intervenant a réaffirmé la volonté de la CNUCED de travailler en synergie avec ses partenaires et d'autres organisations internationales. À titre d'exemple, il a indiqué que la CNUCED avait établi, en partenariat avec l'Organisation mondiale du commerce, un plan de mise en application des politiques de commerce et d'investissement dans le contexte des changements climatiques, qui serait lancé à la vingt-septième session de la Conférence des Parties.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

28. À sa séance plénière d'ouverture, le 13 octobre 2022, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a élu M. Azar Bayramov (Azerbaïdjan) Président et M^{me} Maira Mariela Macdonal Álvarez (État plurinational de Bolivie) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

29. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 13 octobre 2022, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/MEM.4/24). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Investissement et changements climatiques.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. À sa séance plénière de clôture, le 14 octobre 2022, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa neuvième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Iraq
Allemagne	Kenya
Arabie saoudite	Macédoine du Nord
Arménie	Malaisie
Azerbaïdjan	Maroc
Bangladesh	Monténégro
Barbade	Nigéria
Bolivie (État plurinational de)	Pakistan
Cabo Verde	Panama
Cambodge	Pérou
Congo	Qatar
Égypte	République dominicaine
État de Palestine	Soudan
Fédération de Russie	Türkiye
Gambie	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	Viet Nam
Inde	Zambie
Indonésie	Zimbabwe
Iran (République islamique d')	
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Banque islamique de développement
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Organisation de la coopération islamique
 - Union européenne
3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Groupe de la Banque mondiale
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

 - Consumer Unity and Trust Society International
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.4/INF.9.